Ville de Maîche

Nos réf. : NM/HPO

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2026.43 – Cession d'un VTT Gitane

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2026.03.02 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 rendue exécutoire le 24 mars 2026 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Considérant que la Commune est propriétaire de deux VTT Gitane et que ces matériels ne sont plus utiles aux services de la Commune,

Considérant la démarche de développement durable à laquelle la Commune souhaite participer en favorisant le principe de réemploi du matériel inutilisé,

D E C I D E

Article 1 : Un VTT Gitane avec ses accessoires est cédé à Monsieur DURAND Didier, domicilié 13 rue Paul Monnot - 25120 Maîche pour un montant de 150 € TTC.

Article 2 : En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, le bien sera sorti de l'inventaire communal et le comptable mettra à jour son état de l'actif. La recette résultant de cette vente sera imputée au compte 775 – Produits des cessions d'immobilisations.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le préfet du Doubs et sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 24 septembre 2026
Le Maire,
Régis Ligier

MAIRIE DE MAÎCHE (DOUBS)

Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20260924-2026-43-AU
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026